

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 juillet 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 10

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 33

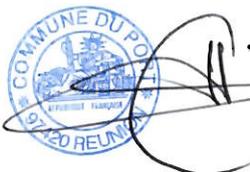
**OBJET**

Affaire n° 2023-083

PROJET DE JUMELAGE DE  
COOPÉRATION CULTURELLE  
ENTRE LES VILLES DE LE PORT  
ET DE MARCIAC

**NOTA** : le Maire certifie que la  
convocation du conseil municipal a  
été faite et affichée le 26 juin 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi  
quatre juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à  
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence  
de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme  
Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup>  
adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine  
Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila  
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M.  
Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia,  
Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme  
Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda  
Bréda, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint  
par M. Didier Amachalla, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint par  
Mme Bibi Fatima Anli, M. Jean-Paul Babef par M.  
Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M.  
Bernard Robert, M. Henry Hippolyte par M. Guy Pernic,  
Mme Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, M.  
Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme  
Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme  
Honorine Lavielle par Mme Véronique Bassonville, Mme  
Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose  
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme  
Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2023-083

**PROJET DE JUMELAGE DE COOPÉRATION CULTURELLE  
ENTRE LES VILLES DE LE PORT ET DE MARCIAC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver le principe d'un jumelage de coopération culturelle entre les villes de Le Port et de Marciac ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## **PROJET DE JUMELAGE DE COOPÉRATION CULTURELLE ENTRE LES VILLES DE LE PORT ET DE MARCIAC**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la volonté de la Ville de Le Port de s'inscrire dans une démarche de définition des termes d'un jumelage de coopération culturelle avec la Ville de Marciac.

La culture, plus qu'une compétence institutionnelle est une responsabilité partagée par chacune des collectivités, notamment par notre Municipalité. Notre implication, en matière culturelle, traduit une ambition politique autour de laquelle notre cité s'est construite avec l'intime conviction, pour cette mandature, d'œuvrer à l'épanouissement du plus grand nombre, de participer à la cohésion sociale et d'agir solidairement.

En moins de 40 ans, la Municipalité a accompagné le développement d'une remarquable richesse artistique et a opéré un aménagement significatif du territoire. Nous avons multiplié les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, notamment du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique. Il s'est agi de favoriser tant la création, la diffusion et la formation professionnelle que les pratiques artistiques et culturelles dans leur plus grande diversité. Cette implication a aussi créé les conditions du développement de l'économie culturelle.

En ce sens, l'action municipale s'est traduite par :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement dans le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- le développement d'une formation aux métiers culturels de grande qualité, en particulier dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- la préservation et la valorisation de notre patrimoine pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans le droit fil du Pacte Culture signé, le 18 août 2015, la Ville de Le Port a souhaité renforcer l'offre musicale sur le territoire. Elle a en effet identifié le spectacle vivant, et plus particulièrement les musiques actuelles, comme un des axes prioritaires de sa politique culturelle.

À cette fin, la municipalité a su créer les conditions permettant d'accueillir sur son territoire la seule « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) en outre-mer, le Kabardock. Cet équipement culturel bénéficie désormais d'une solide notoriété auprès du public et est identifié comme un outil précieux par les musiciens et les professionnels du secteur.

À présent et fort de cette réussite, la Commune souhaite renforcer son action en créant un grand événement musical populaire qui fasse vivre et rayonner l'esprit du Port et de La Réunion mettant à l'honneur sa jeunesse, ses artistes, en réunissant les Portoïis, Réunionnais et visiteurs dans un grand moment de convivialité et de fête irriguant le territoire.

La construction de ce festival s'articulera sur les axes suivants :

- Réaffirmer une ligne artistique originale et exigeante, valorisant la grande diversité des musiques actuelles, promouvant notamment l'esthétique jazz, la création réunionnaise et également son ouverture sur le monde ;
- Encourager et accompagner la pratique musicale et la création en mettant à disposition des outils de qualité et en mettant en place des actions d'information, de formation et de suivi des musiciens, tant amateurs que professionnels ;
- Permettre, dans le respect des droits culturels des personnes, l'accès et la participation de tous les habitants à cet événement par la mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques et par le développement de projets d'action culturelle, dans une logique de co-construction avec les habitants, les acteurs socio-culturels du territoire et les partenaires institutionnels ;
- Développer une logique de travail partenariale et de co-construction des actions aux différents échelons territoriaux et participer au développement global de la filière.

À cette fin et pour garantir les conditions de cette entreprise, la Ville de Le Port souhaite s'inscrire dans un partenariat avec la Ville de Marciac qui organise depuis 45 ans l'un des plus importants festivals en Europe.

Une délégation de la Ville de Le Port s'est rendue à Marciac en avril dernier pour concrétiser ce rapprochement portant sur un transfert d'expertise en matière de programmation et d'organisation d'un côté et de l'autre sur des échanges artistiques entre les deux festivals. Deux échanges techniques supplémentaires sont programmés (en juillet 2023 à Marciac et en novembre 2023 à La Réunion) afin de formaliser les conditions de ce partenariat.

Aussi, l'officialisation de ce partenariat entre la Ville de Le Port et la Ville de Marciac pourrait prendre la forme d'un jumelage de coopération culturelle dont les termes seront soumis à la validation d'un prochain conseil municipal.

Eu égard à tout ce qui précède, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe d'un jumelage de coopération culturelle entre les villes de Le Port et de Marciac ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.